

Positionnement de la structure

Vers une école permanente du cadre de vie

PREAMBULE

La loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 confie aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement la mission de « promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement ».

Le CAUE développe « l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. (...)

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. »

Pour mener à bien ces missions, qui relèvent de domaines situés au croisement de nombreux secteurs d'activités humaines, le CAUE, aux compétences transversales et généralistes, travaille en articulation avec les partenaires territoriaux, les professionnels et les services déconcentrés de l'État impliqués dans ces secteurs d'activités.

Le CAUE du Nord, implanté dans le département le plus peuplé de France, un département qui rassemble 650 communes et 20 intercommunalités, est sans doute l'un de ceux qui compte le plus grand nombre de structures et de professionnels impliqués dans la valorisation du cadre de vie. C'est pourquoi, le CAUE du Nord met en place des actions qui visent, dans un environnement complexe, à faciliter le dialogue entre les nombreux acteurs de l'aménagement. En se situant comme référent de la relation interprofessionnelle, le CAUE contribue ainsi à développer l'intelligence collective du territoire.

CONTEXTE :

les nouvelles orientations retenues :

- renforcent les liens de partenariat du CAUE avec les organismes publics et structures privées afin de contribuer à l'intérêt des publics à participer à la qualité et enjeux du cadre de vie.
- développent la territorialisation des apports du CAUE. Elles posent un cadre d'intervention aux différentes coopérations menées entre le CAUE et ses partenaires en soulignant la contribution du projet associatif du CAUE aux projets et actions entreprise pour la valorisation des territoires.

OBJECTIFS DU CAUE DU NORD :

Le CAUE du Nord a pour objectifs de :

- donner aux populations les outils favorisant les débats fructueux et constructifs en vue de l'amélioration de leur cadre de vie,
- tisser des liens entre les partenaires impliqués dans la valorisation du cadre de vie pour assurer la transversalité des approches et le croisement des regards, vis-à-vis des professionnels comme du grand public, en leur facilitant l'accès à des problématiques complexes,
- encourager l'innovation permanente dans les territoires. La production de territoires durables, dans un contexte de diminution des moyens et d'urgence écologique et sociale, exige plus que jamais des innovations pour imaginer des modes de construction et de gestion des territoires plus économes, plus respectueux de l'environnement et plus accueillants pour les populations,
- permettre l'interaction des situations de projets,
- diffuser et faire partager les bonnes pratiques,
- diffuser la connaissance en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

PROJET ASSOCIATIF DU CAUE DU NORD

Depuis sa création, et dans le cadre de ses missions définies par la loi, le CAUE accompagne les territoires en articulation avec les politiques à l'œuvre aux différentes échelles territoriales et avec les différents publics.

Aujourd'hui, les jeux des acteurs et des dispositifs, de plus en plus complexes (Projets d'Intérêt Général, Schéma de développement régional, Schémas de cohérence territoriaux, Contrats de territoires, Plans locaux d'urbanisme intercommunaux ou communaux, Chartes des Parcs Naturels Régionaux, Programmes de coopération inter régionale ...) obligent à optimiser et à mutualiser les moyens des politiques publiques et des investissements privés.

PRINCIPES

L'optimisation et la mutualisation des moyens passent par la mise en œuvre conjuguée de trois principes :

1 - Faire interagir les missions

Le CAUE a mis en place un cercle vertueux d'enrichissement réciproque de ses actions de formation, de sensibilisation, d'information et de conseil pour diffuser la culture architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère auprès de tous les publics.

2 - Permettre la mise en relation des acteurs du cadre de vie

Au-delà de l'appui durable aux politiques territoriales qu'il assure au quotidien, le CAUE du Nord articule ses différentes missions et offre à l'ensemble des acteurs du territoire un dispositif favorisant leur montée en compétence et l'interactivité de leurs actions, la qualité du cadre de vie et l'innovation, en s'appuyant sur une ressource partagée à l'échelle départementale dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et le paysage, abordés sous un angle culturel.

3 - Élargir le périmètre de rayonnement du projet associatif

Les dispositifs portés par le CAUE sont destinés à s'ouvrir progressivement à des partenaires extérieurs afin qu'ils enrichissent les points de vue et développent la transversalité nécessaire à la compréhension des enjeux des territoires et à l'action en faveur de la qualité du cadre de vie.

Dans la perspective de participer au rayonnement territorial, le CAUE du Nord ouvre les champs de l'échange à de nouveaux publics, à de nouveaux partenariats et à de nouvelles échelles territoriales (Inter-départements, transfrontalier,...)

METHODE

Une dynamique de projet (cf annexe 1)

Le CAUE du Nord organise ainsi son projet associatif sur la base d'un dispositif articulé autour de quatre piliers indissociables :

- **S-PASS Territoires**, espace d'observation et d'interprétation du territoire, espace d'échange, espace de diffusion de la connaissance et espace au service de ceux qui font le territoire,
- **les Carnets**, outils pédagogiques de diffusion et d'échange liés l'interprétation territoriale ou thématique,
- **les Territoires créatifs**, actions menées directement en lien avec des territoires de projet pour développer et promouvoir des opérations innovantes et qualitatives, (cf. Le « laboratoire » ci-dessus présenté). Le CAUE prend appui sur un réseau de consultants professionnels.
- **les Saisons culturelles**, offres annuelles de manifestations autour d'une thématique d'actualité (expositions, conférences, ateliers, journées d'études et de visites) et de formations professionnelles continues.

Une construction collaborative en ateliers (cf annexe 2)

Le CAUE développe son action sur les territoires en animant quatre « Ateliers » qui portent des objectifs de qualité aux différentes échelles de l'aménagement :

- **Construire les paysages de demain**, pour se donner les outils de valorisation des territoires à l'échelle des sites,
- **Refonder les villes et les bourgs sur eux-mêmes**, pour concevoir un urbanisme durable,
- **Ré-enchanter l'habitat et les lieux de vie**, pour enrichir les démarches de projet à l'échelle de l'élément architectural ou paysager,
- **Faire rayonner la communauté des acteurs du cadre de vie** pour développer des « groupes de travail », associant des compétences multiples.

Un dispositif d'accompagnement des territoires (cf annexe 3)

Le CAUE conseille les particuliers et les collectivités dans leurs démarches de projets. Il accompagne les collectivités dans la mise en place d'un dispositif dans un souci de mise en cohérence des dynamiques de projets et de mutualisation des moyens.

L'ensemble participe d'une dynamique d'accompagnement des situations de projets et de montée en compétence des acteurs, dans la perspective d'un projet pédagogique global. Celui-ci articule l'accès à la connaissance, l'implication dans l'action, et la transmission des savoirs dans une approche participative.

annexe 1 DYNAMIQUE DE PROJET

Par son expertise et son approche culturelle, le CAUE contribue à la dynamique des politiques nationales et territoriales, dans les domaines de l'aménagement, l'urbanisme, l'environnement et les paysages. Dans un souci de mutualisation, d'économie de moyens, et d'efficacité, la CAUE mène ses actions en veillant à conjuguer l'articulation de ses missions et l'interaction des publics.

Il organise son projet associatif autour de quatre piliers: **S-PASS Territoires, les Carnets, les Territoires créatifs, les Saisons culturelles.**

LES TEMPS DE RENCONTRE

Les Territoires créatifs, démarches menées directement en lien avec des territoires de projet pour développer et promouvoir des opérations innovantes et qualitatives. Ces actions trouvent appui dans un réseau de consultants professionnels.

Le CAUE assure des conseils en architecture auprès des particuliers, il participe à des groupes de travail, comités de pilotage et jurys de concours, il offre un accompagnement professionnel et en dehors de la maîtrise d'œuvre, au profit des collectivités territoriales, dans le cadre de leurs démarches de projet. Il a par ailleurs renforcé sa capacité d'intervention en mettant en place des réseaux de consultants.

Exemple : le CAUE du Nord accompagne des Communes qui ont été retenues à l'occasion de l'appel à projet du Département, « Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord ».

En prenant appui sur les Carnets de Territoire et la Plateforme S-PASS Territoires, les actions ponctuelles viennent enrichir les outils de capitalisation et d'aide à l'action. Elles favorisent l'évaluation des politiques sur le territoire. Elles permettent d'initier des formations au plus près des préoccupations des territoires.

Les Saisons culturelles, offres annuelles de manifestations autour d'une thématique d'actualité

Le CAUE du Nord organise des expositions, des conférences, des ateliers, des journées d'études, des visites, des formations professionnelles continues (Forum ProjeCt City, « Pour une culture de la ville européenne durable ...), qui participent à la sensibilisation et à la formation de différents publics. Il réalise des outils pédagogiques partagés qui permettent une large diffusion sur des questions architecturales, urbanistiques, environnementales et paysagères.

Exemple : Le CAUE accompagne le Département dans sa politique « Projet éducatif global ».

A l'occasion des actions de réhabilitation ou de construction des collèges, en lien avec l'Agendas 21 départemental, le CAUE organise des ateliers de sensibilisation des collégiens à la lecture des projets d'architecture. Il les aide à formuler des avis à destination des jurys de concours. Il a contribué à construire la politique des agendas 21 collèges et il a accompagné leur mise en place expérimentale.

LES SUPPORTS

Les Carnets, outils pédagogiques de diffusion et d'échange liés à l'interprétation territoriale ou thématique,

Le CAUE du Nord réalise différents types de Carnets, dont chacun propose un format adapté à des publics spécifiques : Carnets de territoire, de ville, de projet, de traverse, de visite ..., dédiés à tous les publics, ou Carnet d'exploration locale, Carnet bleu qui visent en particulier les publics scolaires.

Exemple : Dans le cadre de la politique contractuelle de développement durable des territoires votée en assemblée plénière départementale le 14 décembre 2009, le CAUE participe depuis 2010 à l'animation des échanges avec les élus et avec les services en réalisant des Carnets de territoire. Ces Carnets enrichissent la représentation spatiale des enjeux de territoire, et donnent le recul historique et culturel nécessaire à l'appréhension des potentialités et des perspectives offertes aux territoires, dans la mise en œuvre de leurs démarches de projet.

Outil d'aide aux Communes dans leurs démarches de projet, les Carnets sont un apport précieux aux activités de formation, de sensibilisation, et d'information de tous les publics. Source d'enrichissement de la plateforme S-PASS Territoires, ils profitent eux-mêmes des apports des contributeurs à la plateforme.

S-PASS Territoires, espace de capitalisation et de diffusion de la connaissance et espace de dialogue au service de ceux qui font le territoire

Le CAUE du Nord participe à la construction d'une ressource sur la transformation des territoires. Il assemble, à travers sa plateforme numérique S-PASS Territoires, trois types d'outils : géographiques, documentaires et d'échanges.

Pour ce faire, il crée des partenariats avec des centres de ressources qui alimentent la plateforme numérique. Ces partenariats renforcent la cohérence des actions sur le territoire départemental, en mutualisant les moyens. Ils permettent de jeter des ponts entre les outils de capitalisation des partenaires.

Exemple : le CAUE du Nord est animateur du réseau RIVE – Réseau d'Information et de Valorisation de l'Environnement – qui regroupe les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, les Agences d'urbanisme, des Services déconcentrés de l'État, des universités et l'ENSAPL.

Le CAUE du Nord met à disposition des acteurs du cadre de vie des espaces de travail collaboratif dématérialisés.

Exemple : dans le cadre du projet européen Murailles et Jardins, dont le chef de file est le Département du Nord, un groupe de travail rassemble des partenaires français, anglais, belges et néerlandais. Il permet les échanges d'information entre les partenaires du projet, mais aussi avec les bureaux d'étude extérieurs.

L'ARTICULATION DES ACTEURS ET DES ACTIONS

Afin d'assurer la cohérence de l'action du CAUE à travers les quatre piliers qui soutiennent sa démarche, le CAUE du Nord tisse en permanence des liens étroits, entre les supports de son activité (S-PASS Territoires et Carnets) et la diffusion des savoirs qu'il assure auprès des acteurs du territoire (Territoires créatifs et Saisons culturelles).

annexe 2

CONSTRUCTION COLLABORATIVE EN ATELIERS

La mise en relation des acteurs du cadre de vie autour de quatre ateliers thématiques permet l'enrichissement d'expertises par l'échange de points de vue et de savoir-faire. Elle dynamise les réflexions et les débats pour construire de façon partenariale des objectifs et des cibles d'aménagement et les moyens de les atteindre. Avec le souci permanent de l'innovation, il s'agit ainsi de mettre en œuvre l'intelligence collective des territoires pour améliorer les démarches et actions en faveur de la qualité du cadre de vie.

LES ATELIERS

Faire rayonner la communauté des acteurs du cadre de vie

La complexité croissante des réseaux d'acteurs et des démarches liés à la production des espaces urbains et ruraux impose de nouvelles pratiques et de nouveaux outils.

Se construire un avenir désirable, c'est permettre à chacun de s'impliquer en donnant à tous les moyens de comprendre son environnement pour mieux agir sur lui.

Faire rayonner la communauté des acteurs du cadre de vie, c'est créer les espaces et ,lieux de rencontres, animer les réseaux, organiser et participer aux événements, accueillir faire découvrir, construire et animer des formations, être présent dans les instances ouvrir les échanges, participer aux débats.

Ré-enchanter l'habitat et les lieux de vie

Les modes de vie évoluent. Habitats, équipements et espaces publics expriment notre rapport au monde et notre relation à l'autre.

Réinventer les espaces du quotidien sur les bases de nos patrimoines architecturaux et paysagers, c'est enrichir nos histoires singulières et notre récit commun.

C'est permettre l'émergence des projets, accompagner les situations de restauration, de reconversion, et de réemploi. Fournir les moyens d'entreprendre une démarche d'auto réhabilitation, de projet d'habitat participatif, de réhabilitation thermique.

LES ATELIERS

Refonder les villes et les bourgs sur eux-mêmes

Le maillage dense des villes et des bourgs du Nord est le fruit d'une longue tradition qui s'exprime dès le Moyen Âge et qui est corrélée à la richesse agricole du territoire.

Renouveler les structures des villes et des bourgs en fonction des besoins de leurs habitants et de la préservation des terres agricoles, c'est revitaliser une armature urbaine, source de dynamisme social et économique, dans le respect des équilibres écologiques.

C'est accompagner les projets urbains, comprendre les structures et les formes urbaines issues du passé, valoriser le patrimoine dans le projet urbain ; assurer un aménagement écologique, retrouver le liens avec l'eau.

Construire les paysages de demain

Des dunes du littoral de la Flandre maritime aux massifs forestiers de l'Avesnois, du village de la Première Reconstruction à la métropole trans-frontalière, les paysages urbains ou ruraux du Nord composent une riche mosaïque en continue transformation.

Anticiper les mutations des territoires, c'est être incité à agir dans une vision commune, en fonction d'objectifs partagés.

C'est comprendre les dynamiques d'un territoire, observer les évolutions, permettre d'identifier les composantes du paysage, participer à la préservation des paysages, à leur valorisation, rendre possible la construction de trame verte et bleue, participer à la lecture des impacts de l'action de l'homme sur son environnement.

annexe 3

DISPOSITIF OPÉRATIONNEL POUR RÉUSSIR VOS PROJETS

Le CAUE conseille les particuliers et les collectivités dans leurs démarches de projets à toutes les échelles de réflexions, de la parcelle au territoire en passant par la commune, les EPCI ou les SCOT.

Qu'il s'agisse de projet d'aménagement, d'action de sensibilisation, ou un besoin de formation, le CAUE accompagne les collectivités dans la mise en place du dispositif qui répondra au mieux aux objectifs attendus.

Pour chaque territoire, un interlocuteur est identifié afin de mieux articuler les dynamiques territoriales de projet dans un souci de mise en cohérence des dynamiques de projets et de mutualisation des moyens.

Un dispositif de conseil



- bénéficier de conseils personnalisés de notre équipe permanente pour vous aider à construire une démarche de qualité pour vos projets de construction, d'aménagement ou de paysage *
- bénéficier de l'intervention d'un professionnel libéral dans le cadre de la Consultance Architecturale, Urbanistique et Paysagère ** pour conseiller les particuliers et les commissions d'architecture et d'urbanisme
- mobiliser le CAUE lors d'un jury de concours.

Un dispositif d'échange



- être aidé pour mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès des publics scolaires, des habitants ou des acteurs-relais *
- être informé et invité à participer aux manifestations, aux journées de sensibilisation et de formation.

Un dispositif de mutualisation



- accéder à la plateforme S-PASS Territoires, plateforme numérique des acteurs du cadre de vie,
- bénéficier d'un soutien pour créer et animer votre propre communauté de projet** avec la plateforme S-PASS Territoires et y inviter vos partenaires et vos publics,
- accéder à notre fonds documentaire et bénéficier de la consultation d'ouvrages et d'études et d'une aide à la recherche d'informations.

Un dispositif de diffusion



- bénéficier d'un outil de publication numérique pour diffuser la connaissance de vos territoires, vos projets et vos actions,
- être destinataire de nos publications.

* 5 jours gratuits par an ; au delà, sous convention d'objectifs et de moyens

** sous convention d'objectifs et de moyens

Des interlocuteurs à votre écoute pour :

développer un partenariat stratégique :

Benoît PONCELET, directeur

former et sensibiliser les publics à l'architecture, à

l'urbanisme et au paysage : Béatrice AUXENT, directrice déléguée

développer vos projets et vos actions

- Flandre Maritime et Flandre Intérieure, Vincent BASSEZ, directeur délégué

- Pays lillois, Fanny FRIGOUT, directrice adjointe

- Douaisis et Valenciennois, Christophe GRANDJACQUES, directeur délégué

- Cambrésis et Sambre-Avesnois, Christophe ROUVRES, directeur délégué